



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



5372/08 (Presse 11)

(OR. en)

VERSION PROVISOIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2844ème session du Conseil

Affaires économiques et financières

Bruxelles, le 22 janvier 2008

Président **M. Andrej BAJUK**
Ministre des finances de la Slovénie

P R E S S E

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'espace unique de **paiements en euros**, une initiative qui sera lancée le 28 janvier dans le but de mettre sur pied d'ici 2010 un marché unique des paiements en euros qui soit intégré et compétitif.

Le Conseil a passé en revue certaines questions qui seront soumises à la réunion de printemps du Conseil européen, notamment concernant la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, dont un nouveau cycle de trois ans sera lancé, et l'adoption de conclusions sur le réexamen en cours du **marché unique** européen.

C'était la première fois que le Conseil ECOFIN se réunissait depuis que **Chypre** et **Malte** ont rejoint la zone euro.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS..... 4

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PRÉSIDENTE 6

INTRODUCTION DE L'EURO À CHYPRE ET À MALTE 7

PRÉPARATION DE LA RÉUNION DE PRINTEMPS DU CONSEIL EUROPÉEN..... 8

La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi: le prochain cycle de trois ans 8

Document exposant les questions clés concernant les affaires économiques et financières 10

Réexamen du marché unique - *Conclusions du Conseil* 11

SERVICES FINANCIERS - ESPACE UNIQUE DE PAIEMENTS EN EUROS -
Conclusions du Conseil..... 16

RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL 18

AUTRES POINTS APPROUVÉS

FISCALITÉ

– Allemagne/Pologne - Taxe sur la valeur ajoutée 19

NOMINATIONS

– Comité scientifique et technique d'Euratom 19

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des finances

Bulgarie:

M. Plamen Vassilev ORESHARSKI

Ministre des finances

République tchèque:

M. Tomáš ZIDEK

Vice-ministre des finances, chargé des relations internationales et de la politique financière

Danemark:

M. Lars Løkke RASMUSSEN

Ministre des finances

Allemagne:

M. Thomas MIROW

Secrétaire d'État au ministère fédéral des finances

Estonie:

M. Ivari PADAR

Ministre des finances

Irlande:

M. Brian COWEN

Vice-premier ministre (Tánaiste) et ministre des finances

Grèce:

M. Georgios ALOGOSKOUFIS

Ministre de l'économie et des finances

Espagne:

M. Pedro SOLBES MIRA

Deuxième vice-président du gouvernement et ministre de l'économie et des finances

France:

Mme Christine LAGARDE

Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi

Italie:

M. Tommaso PADOA SCHIOPPA

Ministre de l'économie et des finances

Chypre:

M. Michalis SARRIS

Ministre des finances

Lettonie:

M. Normunds POPENS

Représentant permanent

Lituanie:

M. Rimantas ŠADŽIUS

Ministre des finances

Luxembourg:

M. Jean-Claude JUNCKER

Premier ministre, ministre d'État, ministre des finances

Hongrie:

M. János VERES

Ministre des finances

Malte:

M. Tonio FENECH

Secrétaire d'État ("Parliamentary Secretary"), ministère des finances

Pays-Bas:

M. Wouter BOS

Ministre des finances, vice-premier ministre

Autriche:

M. Christoph MATZNETTER

Secrétaire d'État au ministère fédéral des finances

Pologne:

Mme Katarzyna ZAJDEL-KUROWSKA

Sous-secrétaire d'État au ministère des finances

Portugal:

M. Fernando TEIXEIRA DOS SANTOS

Ministre d'État, ministre des finances

Roumanie:

M. Varujan VOSGANIAN

Ministre de l'économie et des finances

Slovénie:

M. Andrej BAJUK

M. Žiga LAVRIČ

Ministre des finances

Secrétaire d'État au ministère des finances

Slovaquie:

M. Ján POČIATEK

Ministre des finances

Finlande:

M. Jyrki KATAINEN

Vice-premier ministre et ministre des finances

Suède:

M. Anders BORG

Ministre des finances

Royaume-Uni:

Mme Angela EAGLE

Secrétaire de l'Échiquier

.....

Commission:

M. Joaquín ALMUNIA

M. Charlie McCREEVY

Membre

Membre

.....

Autres participants:

M. Jean-Claude TRICHET

M. Philippe MAYSTADT

M. Xavier MUSCA

M. Christian KASTROP

Président de la Banque centrale européenne

Président de la Banque européenne d'investissement

Président du Comité économique et financier

Président du Comité de politique économique

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PRÉSIDENTE**

Le Conseil a assisté à la présentation par la présidence slovène de son programme de travail sur les affaires économiques et financières (ECOFIN) pour la durée de son mandat (*doc. 16495/2/07 REV 2*). Le Conseil a procédé à un échange de vues.

Dans le cadre de la présidence slovène (de janvier à juin 2008), le Conseil ECOFIN axera ses travaux sur:

- les questions relatives à la stabilité financière, en l'occurrence la réponse apportée sur le plan politique par l'UE aux évolutions récentes des marchés financiers, le prolongement du réexamen en cours du processus Lamfalussy de réglementation et le renforcement des mécanismes de l'UE en matière de gestion des crises financières;
- le lancement d'un nouveau cycle de réformes économiques étalé sur trois ans, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Le Conseil fera aussi progresser le travail entamé l'année dernière sur la base des priorités et des objectifs communs qui ont été fixés par les présidences allemande, portugaise et slovène, à savoir:

- assurer une gestion efficace et effective de la politique économique;
- prendre de nouvelles mesures visant à achever le marché intérieur, en particulier en ce qui concerne les services financiers et la fiscalité;
- améliorer la qualité des finances publiques.

INTRODUCTION DE L'EURO À CHYPRE ET À MALTE

Le Conseil a reçu des informations de la Commission et des délégations chypriote et maltaise concernant l'expérience acquise jusqu'à présent à la suite de l'introduction de l'euro à Chypre et à Malte le 1^{er} janvier.

Les deux pays ont mis en circulation des billets et des pièces en euros au moment où ils ont adopté l'euro en tant que devise. La Commission continuera de superviser la situation, en coopération avec les autorités chypriotes et maltaises, et elle devrait approuver le mois prochain un rapport complet sur le passage à l'euro.

PRÉPARATION DE LA RÉUNION DE PRINTEMPS DU CONSEIL EUROPÉEN

La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi: le prochain cycle de trois ans

Le Conseil a organisé un débat d'orientation sur le prochain cycle de trois ans de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi (2008-2010), cycle qui sera lancé par le Conseil européen lors de sa réunion des 13 et 14 mars.

Le débat a porté sur les éléments suivants:

- un rapport de la Commission concernant la stratégie renouvelée de Lisbonne et le lancement du nouveau cycle, intitulé "Garder la cadence des réformes" (*doc. 16714/07 + ADD 1 + ADD 2 + ADD 3 + ADD 4 REV 1*);
- un projet de grandes orientations des politiques économiques (GOPE) pour la période 2008-2010;
- un projet de recommandations intégrées par pays;
- une proposition relative à un nouveau programme communautaire de Lisbonne pour la période 2008-2010 (*doc. 16752/07*).

La Commission suggère que le nouveau cycle de trois ans soit essentiellement axé sur la mise en œuvre et la concrétisation des réformes, sachant que l'on considère dorénavant que la stratégie de Lisbonne atteint ses objectifs. Les quatre piliers actuels de la stratégie - la connaissance et l'innovation, l'emploi, l'environnement des sociétés ainsi que l'énergie et le changement climatique - restent d'actualité. Par ailleurs, s'il est nécessaire de relever des défis en constante évolution, les lignes directrices existantes ne nécessitent pas de révision en profondeur.

Toutefois, la mise en œuvre des réformes et des recommandations doit être améliorée dans un certain nombre de domaines. Il s'agit de la recherche, des mécanismes de l'innovation, des PME, du marché unique, de la modernisation des administrations publiques, de l'éducation et des compétences, de la flexicurité (flexibilité et sécurité sur les marchés du travail), de l'inclusion sociale, de la cohésion territoriale, de l'énergie, du changement climatique, de la visibilité de la dimension sociale, et de la viabilité et de la qualité des finances publiques.

La stratégie de Lisbonne est mise en œuvre dans le cadre des programmes nationaux de réforme mis en place dans les États membres, un programme communautaire de Lisbonne venant les compléter.

Lors de sa session du 4 mars, le Conseil devrait approuver un rapport destiné au Conseil européen concernant les GOPE et les recommandations par pays.

Document exposant les questions clés concernant les affaires économiques et financières

À la lumière d'un projet de document exposant les questions clés qui a été établi par la présidence, le Conseil a procédé à un débat d'orientation sur les messages essentiels à transmettre à la réunion de printemps du Conseil européen (13 et 14 mars) pour ce qui est des affaires économiques et financières.

Il devrait approuver ce document lors de sa session du 12 février.

Le projet de document exposant les questions clés traite des thèmes suivants: la situation économique, la croissance économique et les risques de détérioration; les réformes structurelles pour la croissance et l'emploi, la mise en œuvre dans les États membres et les actions au niveau communautaire; les finances publiques et leur contribution potentielle à la stabilité macroéconomique; l'efficacité et la stabilité des marchés financiers; ainsi que l'union économique et monétaire dans l'UE.

Le Conseil "Affaires économiques et financières" compte au nombre des configurations du Conseil qui établissent des documents exposant des questions clés à titre de contribution au Conseil européen; le Comité des représentants permanents et le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" s'appuieront sur les messages essentiels pour établir le projet de conclusions du Conseil européen.

Réexamen du marché unique - *Conclusions du Conseil*

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après, qui seront transmises à la réunion de printemps du Conseil européen (13 et 14 mars).

"Le Conseil ACCUEILLE AVEC SATISFACTION la publication, par la Commission, du document sur le réexamen du marché unique.

Le Conseil SOULIGNE l'importance capitale du marché unique pour la compétitivité européenne dans une économie mondialisée; il fait donc partie de la stratégie globale de politique économique de l'UE, ainsi qu'il ressort des lignes directrices intégrées. Un marché unique compétitif constitue un facteur clé du dynamisme de la croissance économique; la performance économique des PME dépendra de leur capacité à se développer et à exercer leurs activités au-delà des frontières comme elles le font sur le marché national. Le marché unique offre aux citoyens européens l'environnement le plus propice à l'élévation de leur niveau de vie. Le Conseil (ECOFIN) SOULIGNE par conséquent que les mesures qui seront prises, y compris dans le contexte du programme communautaire de Lisbonne, doivent être axées sur l'objectif fondamental du marché unique en tant que facteur clé de la croissance. Il SOULIGNE en outre que le marché unique joue un rôle important dans l'amélioration de la capacité d'adaptation économique des pays européens ainsi que de leur résistance aux chocs, en particulier au sein de l'Union monétaire.

Des résultats grâce à une meilleure exploitation des instruments existants

Le Conseil PARTAGE le point de vue de la Commission sur la nécessité d'une approche axée sur les effets et les résultats, prévoyant des actions ciblées selon la possibilité d'impact maximal, étayée par des données économiques solides et mettant à profit tous les instruments disponibles pour favoriser la réactivité dans un contexte mondial et une Union élargie en rapide évolution ; il SE FÉLICITE de l'accent qui est mis sur l'amélioration de la gouvernance du marché unique, conformément aux objectifs du projet "Mieux légiférer" et dans le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Ces évolutions ne devraient pas créer pour les gouvernements et les entreprises de nouvelles charges administratives. Le Conseil CONVIENT de ce qui suit:

- Il importe d'utiliser une combinaison d'instruments mieux adaptée, pour que l'environnement réglementaire du marché unique soit à la fois suffisamment efficace pour que les objectifs fixés soient atteints et assez souple pour répondre au rythme croissant d'évolution des marchés mondiaux.

- Le système de suivi du marché qui est proposé, bien ciblé et s'appuyant sur des données et procédures existantes, pourrait permettre de définir les mesures à prendre en priorité sur les marchés où il existe des entraves réelles et importantes au fonctionnement du marché et à la concurrence; il résulterait de l'élimination de ces entraves des avantages économiques importants, dont des baisses de prix et un meilleur accès des consommateurs aux offres. Cela permettrait d'aboutir à une approche du marché unique ciblée et basée sur les faits. Le Conseil INVITE la Commission à mettre en œuvre ce système de suivi du marché et à procéder, en étroite collaboration avec les États membres, par l'intermédiaire du CPE, à l'évaluation des résultats et à l'étude des méthodes qui peuvent permettre de nouvelles améliorations. Le Conseil RAPPELLE qu'il faut continuer le travail d'analyse du fonctionnement du secteur des services, qui joue un rôle clé dans l'économie européenne.
- Il est nécessaire de mieux mettre en œuvre et appliquer la législation existante pour accroître la compétitivité et les performances du marché unique. L'accent devrait être mis de façon plus marquée sur la mise en œuvre et l'application réelles et cohérentes, notamment par une meilleure information et par des procédures de recours adéquates pour les consommateurs et les entreprises.

Actions prioritaires

Le Conseil SOULIGNE que la confiance accrue des consommateurs et une meilleure action en partenariat entre les États membres et la Commission seront des facteurs essentiels pour la réussite de la mise en œuvre de la présente stratégie. Conformément à l'orientation nouvelle consistant à agir là où la possibilité d'impact est maximale, le Conseil:

- ESTIME que l'ouverture des marchés des services est capitale pour la prospérité future de l'Europe. Les services constituent maintenant un facteur économique essentiel en Europe, puisqu'ils représentent 70 % de la production, 68 % des emplois et 96 % des créations d'emplois. La mise en œuvre rapide et effective de la directive sur les services d'ici la fin de 2009 est nécessaire pour créer un véritable marché unique des services.
- CONVIENT que les efforts engagés pour libéraliser les industries de réseaux doivent se poursuivre. Les États membres devraient prendre les mesures nécessaires pour parvenir à un marché intérieur européen de l'électricité et du gaz véritablement concurrentiel, interconnecté et unique. Selon les exigences définies par les directives de 2003 sur l'énergie, et les demandes formulées par le Conseil européen en mars 2007, les mesures nécessaires comprennent une séparation effective des activités d'approvisionnement et de production, d'une part, et de gestion des réseaux, d'autre part (découplage), et l'offre d'un accès équitable aux réseaux. Il faudrait veiller tout particulièrement à améliorer et à renforcer l'indépendance des autorités de régulation. En outre, il est nécessaire de parvenir à un accord sur le paquet législatif concernant les télécommunications. Les États membres devraient transposer la directive pour l'achèvement du marché intérieur des services postaux dans l'UE.

- CONVIENT qu'il importe d'améliorer l'environnement fiscal. Il NOTE que les règles nationales en matière de fiscalité diffèrent selon les États membres. Le fonctionnement du marché unique pourra être amélioré par des efforts constants pour lutter contre la fraude fiscale, éliminer la concurrence fiscale dommageable et par une coopération accrue sur la fiscalité, entre les États membres et, le cas échéant, au niveau européen, dans le respect des compétences nationales. Le Conseil continuera à œuvrer dans ce domaine, notamment en s'attaquant aux obstacles au marché intérieur.

- SOULIGNE qu'il faudrait s'attacher de manière prioritaire à encourager la libre circulation de la connaissance et de l'innovation et COMPTE, à cet égard, sur de nouveaux progrès concernant un cadre communautaire commun en matière de protection des brevets, garantissant la sécurité juridique et évitant la discrimination. Une très haute importance devrait être accordée à l'éducation, afin de faciliter l'évolution vers une "économie fondée sur la connaissance". En outre, les conditions de financement par du capital-risque des PME innovantes devraient être améliorées. Le Conseil SOULIGNE qu'il conviendrait de renforcer les conditions cadre d'une réelle politique de la concurrence afin d'accroître les bénéfices de l'innovation pour le marché unique. Le Conseil RECONNAÎT également qu'il est important de stimuler l'innovation et la croissance au niveau des PME en créant des conditions favorables à cet égard, en particulier en leur permettant de tirer pleinement parti des possibilités offertes par le marché unique, grâce à un accès facilité aux marchés publics et à une diminution des charges administratives et des obstacles aux échanges transfrontières.

- PREND NOTE des propositions concernant les services financiers de détail figurant dans le réexamen du marché unique, et S'ACCORDE à penser que la concurrence accrue, une plus grande efficacité et des possibilités plus nombreuses d'activité dans le domaine des services financiers de détail favoriseront l'emploi et la croissance et bénéficieront aux consommateurs. À cet égard, le Conseil SOUTIENT DE MANIÈRE GÉNÉRALE les initiatives proposées en la matière par la Commission, et notamment :
- EST FAVORABLE à l'élaboration par le secteur bancaire d'une série de règles communes sur les comptes bancaires destinées à faciliter le changement de banque et l'accès des non-résidents, dans l'intérêt de tous les consommateurs, considérant les effets positifs que la mobilité accrue des consommateurs devrait avoir sur la concurrence;
 - SOUTIENT la Commission dans son intention de se pencher sur les obstacles qui entravent une plus grande disponibilité des produits, en particulier en évaluant les possibilités d'un "28^{ème} régime" et de nouveaux recours aux instruments en matière de politique de la concurrence;
 - SOULIGNE qu'il est important d'éliminer les entraves à l'offre et la demande pour les produits de détail au niveau transfrontière et d'examiner les conditions préalables d'accès aux données sur le crédit, et leur disponibilité, lorsqu'on veut promouvoir des marchés de détail compétitifs;
 - ATTEND AVEC INTÉRÊT la communication de la Commission portant sur la nécessité d'une approche plus cohérente en ce qui concerne la transparence des produits et les conditions de diffusion pour les produits d'investissement de détail "concurrents";
 - EST FAVORABLE à ce que la Commission examine les améliorations qu'il est possible d'apporter aux procédures de recours en matière de services financiers;
 - Et ENCOURAGE un dialogue accru et constant avec les consommateurs afin d'expérimenter, le cas échéant, les mesures proposées en les testant auprès d'échantillons de consommateurs et/ou de les étudier avec des groupes d'experts réunissant des professionnels et des utilisateurs.
- INVITE le CSF et le CEF à examiner les initiatives détaillées qui seront transmises prochainement par la Commission. Au cours du premier semestre de 2008, le Conseil examinera non seulement les progrès accomplis dans le cadre de l'espace unique de paiements en euros (SEPA), mais aussi, notamment, le Livre blanc de la Commission sur le secteur du crédit hypothécaire destiné aux consommateurs et la communication de la Commission intitulée "Éducation financière", qui présente des suggestions concernant l'offre d'une éducation financière, tout en reconnaissant que cette question relève en premier lieu des États membres.

Le Conseil SOULIGNE l'importance de la dimension extérieure du réexamen du marché unique. Les politiques intérieures et extérieures de l'Union doivent être mises à profit pour exploiter les possibilités qu'offre la mondialisation comme pour faire face aux problèmes qu'elle pose, conformément à la déclaration de l'UE sur la mondialisation adoptée par le Conseil européen en décembre. Un marché unique au fonctionnement harmonieux peut renforcer la compétitivité des États membres à l'ère de la mondialisation."

SERVICES FINANCIERS - ESPACE UNIQUE DE PAIEMENTS EN EUROS - Conclusions du Conseil

Le Conseil a adopté les conclusions figurant ci-après sur l'initiative relative à "l'espace unique de paiements en euros", qui sera officiellement lancée le 28 janvier.

"Le Conseil

- SOULIGNE qu'il souscrit à l'objectif de l'espace unique de paiements en euros (SEPA), qui est de créer un marché des services de paiement en euros intégré, soumis à une concurrence effective et où il n'existe aucune différence entre les paiements nationaux et les paiements transfrontaliers en euros au sein de l'UE;
- SALUE les progrès considérables accomplis par le secteur concerné pour mettre en place le SEPA;
- CONSTATE que, à l'issue d'une phase préparatoire, le projet SEPA est désormais entré dans sa phase opérationnelle et appelle donc le secteur concerné à redoubler d'efforts pour achever les travaux dans ce domaine, en particulier s'agissant des normes qu'il est encore nécessaire de définir pour le marché des cartes et en matière de relations clients-banques et banques-clients;
- ENCOURAGE le secteur concerné à mettre au point des produits de paiement SEPA attrayants et à les commercialiser de manière active afin d'amener naturellement les clients à abandonner les instruments de paiement existants au profit des nouveaux produits de paiement SEPA, dans le cadre d'un processus régi par les forces du marché;
- APPELLE à une migration rapide et sans heurts vers le SEPA afin de limiter autant que faire se peut les coûts liés à un double traitement des paiements et souligne qu'il est nécessaire de transposer et de mettre en œuvre intégralement et en temps voulu la directive concernant les services de paiement au niveau national, de manière à faciliter le processus de migration;
- RECONNAÎT qu'il importe de trouver une solution viable pour garantir le maintien de la validité juridique des mandats de débit direct existants, en tant que de besoin;
- EST CONSCIENT du rôle important de catalyseur que peuvent jouer les autorités publiques pour contribuer à faire avancer le processus de migration;

- ENCOURAGE les autorités publiques à adopter rapidement les instruments de paiement SEPA, sous réserve du principe que cette migration ne donne pas lieu à une détérioration des performances et des tarifs des produits par rapport aux produits existants au niveau national, compte tenu de la contribution positive que le SEPA peut apporter à la modernisation de l'administration publique et au plan d'action pour l'administration en ligne, ainsi que des avantages considérables que le SEPA présente pour l'économie européenne au sens large, notamment grâce à des services à valeur ajoutée tels que la facturation électronique;

- INVITE les ministres des finances des États membres, en coopération avec les banques centrales nationales, à continuer d'assurer le suivi de l'évolution du SEPA au niveau national, en particulier, en ce qui concerne l'adoption du SEPA par les autorités publiques, et INVITE la Commission, en coopération avec la BCE, à fournir un rapport sur l'état d'avancement du processus de migration, y compris, le cas échéant, sur la tarification des instruments SEPA et le renforcement de la concurrence au sein du SEPA, ainsi que sur d'autres évolutions liées à cet espace, à la fin de chaque année, jusqu'à ce que la migration d'une masse critique d'instruments de paiement vers le SEPA ait été menée à bonne fin et, en tout état de cause, à la fin de 2008, de 2009 et de 2010."

RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL

– Eurogroupe

Les ministres des États membres de la zone euro ont participé le 21 janvier à une réunion de l'Eurogroupe.

– Réunion ministérielle

Les ministres ont rencontré au petit-déjeuner M. Dominique Strauss-Kahn, le nouveau directeur général du Fonds monétaire international, en vue d'examiner la réforme du FMI.

*

* *

Pendant le déjeuner, les ministres ont été informés par le président de l'Eurogroupe au sujet de la réunion tenue le 21 janvier et ont examiné la situation économique, en se penchant en particulier sur l'évolution récente des marchés financiers.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

FISCALITÉ

Allemagne/Pologne - Taxe sur la valeur ajoutée

Le conseil a adopté une décision autorisant l'Allemagne et la Pologne à appliquer une mesure spéciale concernant la construction et l'entretien de ponts frontaliers sur l'Oder et sur la rivière Lausitzer Neiße (*doc. 16447/07*).

La décision établit quels ponts sont réputés comme faisant partie du territoire de chacun de ces États membres à des fins fiscales en ce qui concerne la livraison et les acquisitions de biens destinés à la construction ou à l'entretien des ponts en question.

Cette mesure déroge à la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée.

NOMINATIONS

Comité scientifique et technique d'Euratom

Le Conseil a adopté une décision portant nomination des membres du Comité scientifique et technique d'Euratom (CST) pour une période de cinq ans (*doc. 15047/2/2007 + 16067/07 ADD 1*).

En 2004, le Conseil a nommé les membres du CST pour la période allant du 1^{er} mai 2004 au 30 avril 2009. Toutefois, à la suite de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE, une nouvelle décision relative à la nomination des membres de ce comité (au nombre de 41 après l'adhésion) était nécessaire.